

# RENDEZ-VOUS AVEC L'ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE



Le village de Visan est un joyau du patrimoine historique et architectural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France. Son cœur historique forme un ensemble particulièrement remarquable, avec des rues étroites et sinueuses qui serpentent à travers des bâtiments en pierre magnifiquement restaurés.

Outre les immeubles classés monuments historiques, les rues étroites et les places pavées sont des éléments clés de l'attractivité touristique de Visan. L'entrelacs des ruelles offre une ambiance chaleureuse et intime, tandis que les vues lointaines sur le village et les paysages agricoles environnants créent une atmosphère bucolique unique.

## Qui est l'architecte conseiller?



Photo: [www.caue84.fr](http://www.caue84.fr)

L'architecte conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est disponible pour aider les propriétaires souhaitant construire ou rénover un bâtiment à Visan. Elle propose **des permanences mensuelles à la mairie** pour fournir des **conseils sur l'intégration paysagère** du projet et pour s'assurer que le bâtiment s'intègre harmonieusement dans le patrimoine historique de Visan. Elle offre également **des conseils techniques** pour aider à la réalisation du projet. Si nécessaire, elle peut se rendre sur le terrain pour fournir une assistance sur mesure.

## Pourquoi rencontrer l'architecte conseiller?

En raison de l'importance de la conservation de son patrimoine, la commune de Visan accorde une grande attention à la qualité des projets de construction ou de réhabilitation. Il est donc **fortement recommandé** de consulter l'architecte conseiller du CAUE **avant** de déposer un dossier de demande d'urbanisme à Visan.

**En suivant les conseils de professionnels qualifiés, les propriétaires peuvent s'assurer que leur projet est respectueux du patrimoine local et ainsi obtenir un accord favorable sur les travaux projetés.**

**Permanence le 1er vendredi du mois  
sur rendez-vous uniquement au 04 90 28 50 90**